

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Bornes-fontaines : de la maintenance de ces équipements

BIDONS qui jonchent les alentours. Caniveaux bouchés. Crasse sur les carreaux qui ornent la structure. De l'eau qui coule à flots sans arrêt. Les points collectifs d'approvisionnement en eau dans la capitale et même ailleurs présentent un visage peu avenant. Qui donc a la charge de l'entretien de ces édifices ? Qui en a la gestion ? Comment se passe concrètement le service après-vente de tels ouvrages ?



Photo: Jocelyn Abila

Line R. ALOMO
Libreville/Gabon

Borne-fontaine à Libreville : qui assure sa maintenance ?

DU quartier Cocotiers à Akanda en passant par Kingué ou Akebe, les bornes-fontaines et leurs "confrères" les forages ont des points de convergence. Des bidons et autres bouteilles plastiques abandonnés jonchent les alentours. Les caniveaux en sont encombrés. Certains sont même bouchés. Les robinets quant à eux sont cassés depuis des lustres. Une fois que l'eau arrive, elle coule à flots s'il ne se trouve personne pour l'arrêter au niveau du compteur. À Okala-Derrière-l'école publique, par exemple, c'est le spectacle qui s'offre au passant. Ce jour-là, l'eau est arrivée – la pompe publique subit le rythme imposé par la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) et ses coupures à l'emporte-pièce. Alors que d'autres puisent l'eau, une jeune femme lave son linge sous l'un des robinets. L'eau coule sur elle et son linge sans arrêt. Et il en sera ainsi jusqu'à ce qu'elle finisse sa lessive. Ensuite seulement, elle arrêtera la "saignée" au compteur. Les populations ne peuvent-elles penser à une mise en commun de fonds pour racheter des robinets, les changer et faire des économies d'une denrée que

certains quartiers ne voient que de façon sporadique ? Plus haut, toujours à Okala, cette fois au lieu-dit première pompe, en allant vers Mikolongo, l'eau coule. Comme à Derrière l'école publique d'Okala, les bidons et bouteilles abandonnés jonchent les lieux, les carreaux sont recouverts de crasse, les robinets sont cassés. Ici, précise une maman sur les lieux, l'eau ne manque jamais. Mais pour l'entretien, chacun est convaincu que c'est l'affaire de l'État. "On me blâme même quand je fais un peu de propreté. Il y avait un monsieur qui exigeait de chacun une contribution de 500 pour remplacer les robinets, comme on a cassé sa maison là, qui va encore le faire ?", se lamentait-elle. Et plus haut encore, au lieu-dit 2e pompe, c'est le même spectacle. Sauf qu'ici l'eau ne coule pas lors du passage des équipes de L'Union. À Kingué, comme dans d'autres quartiers, les robinets sont cassés depuis des lustres, l'eau sort donc directement de la "bouche" du compteur, d'après les explications des jeunes sur place. Et c'est un peu le même visage pour tous ces équipements d'eau gratuite du quartier. Et il en est ainsi à Cocotiers, à Akebe... Mais concrètement, qui a

la charge de l'entretien des bornes-fontaines ? Comment s'organise leur gestion une fois offertes ou mises à disposition des populations par l'État, les mécènes et autres bienfaiteurs ? Qui assure le service après-vente de ces infrastructures ? Si les pompes publiques sont généralement situées sur le domaine communal, ce ne sont pas les mairies qui en ont la gestion. C'est une compétence déléguée au Conseil national de l'eau et de l'électricité (CNEE). Dans cette administration située aux Hauts de Gué-Gué,

on apprend que l'institution intervient depuis le projet d'implantation de ces ouvrages par un accompagnement multiforme. Et une fois construites et données aux populations, c'est encore à elle d'en assurer la gestion. Une gestion qui semble se limiter à la sensibilisation des populations à ne pas y laver lessive et vaisselle pour éviter de boucher les canalisations d'eau. En fait, explique-t-on aux Hauts de Gué-Gué, le travail de gestion consiste à faire un état des lieux en recensant les

problèmes : besoin en robinets, évacuations bouchées... et à les remonter à la hiérarchie. Et, si le bailleur de fonds, a procédé aux remplacements de ce qui peut l'être. "Mais pour le moment, nous n'avons pas de fonds à proprement dit pour ces opérations de maintenance." Soit ! Et cette taxe, la Contribution spéciale électricité, prélevée sur chaque paiement de facture de la SEEG, à quoi sert-elle ? Où va-t-elle ? N'est-elle pas destinée à la maintenance des dites infrastructures ?

Où va la Contribution spéciale eau et électricité ?

L.R.A.
Libreville/Gabon

SOIXANTE-DIX bornes-fontaines à Libreville, contre six cents sur le reste du territoire national. Des bornes-fontaines, il y en a donc dans le pays et il faut en prendre soin. Effectivement, il ne revient pas aux populations de les entretenir, même si vivre dans un environnement sain, mieux vaut puiser de l'eau dans un environnement salubre, est l'affaire de chacun.

On apprend d'ailleurs au CNEE qu'il est interdit de demander aux dites populations de participer aux opérations de maintenance du fait du paiement de la Contribution spéciale eau et électricité (CSE). Une taxe prélevée à tout détenteur d'un compteur SEEG qui paie ses factures. Sauf qu'il est difficile de savoir comment cette taxe est ensuite mise à disposition du CNEE où l'on soutient attendre des bailleurs de fonds pour assurer la maintenance de ces ouvrages.

Alors, au regard de l'absence de moyens du service habilité, il est peut-être judicieux de penser à un système de fontainier, une sorte de gérant qui assurera l'entretien des pompes publiques. Ou alors laisser véritablement les populations bénéficiaires de cette eau de façon gratuite être impliquées dans la maintenance selon l'organisation qui sera la leur. Même si cela posera encore et toujours le problème de la fameuse CSE et de sa destination.